

**Rapport de la SIFC sur la promotion des  
échanges commerciaux intra-OCI (%)**

---



**31<sup>ème</sup> SESSION DU COMCEC**

**23-28 novembre 2014  
Istanbul (Turquie)**



# TABLE DES MATIERES

## A. APERCU SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE

1. *Offre de solutions pour maximiser l'impact*
2. *Présence sur le terrain*
3. *Amélioration du financement des matières stratégiques, des pays membres les moins avancés et des petites et moyennes entreprises*

## B. PROGRAMME DE COOPERATION ET DE PROMOTION DU COMMERCE (PCPC)

1. *Aperçu*
2. *Initiatives régionale de développement des échanges*
  - 2.1. *Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes*
  - 2.2. *Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC*
  - 2.3. *Atelier régional sur la réduction des coûts des échanges en faveur d'une croissance inclusive et viable*
  - 2.4. *Programme transitoire de commerce arabo-africain*
3. *Initiatives et efforts au niveau de l'OCI*
  - 3.1. *Programme de la Feuille de Route pour le Renforcement du Commerce intra-OCI*
  - 3.2. *Forum de l'OCI pour le développement du commerce*
4. *Partenariat pour le renforcement des capacités en matière du commerce et de la connaissance*

## A. APERCU SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE

Au cours des trois dernières années, la Société internationale islamique de financement du commerce a résisté les incertitudes de l'économie mondiale caractérisée par la lenteur de la croissance et de constants changements géopolitiques, notamment dans plusieurs pays membres. Malgré ces défis majeurs, il est important de s'arrêter un moment sur les réalisations importantes de la SIFC au cours de ces dernières années. En effet, elles ont fait d'elle une institution robuste et lui ont donné l'allure nécessaire pour devenir l'institution de financement du commerce préférée des pays membres.

Tout en poursuivant les objectifs stratégiques de promotion des échanges intra-OCI, la SIFC a étendu sa couverture vers plusieurs autres créneaux. Elle collabore avec de nouveaux acteurs dans le financement du commerce et attire de nouveaux clients des autres secteurs. Ses approbations affichaient 5155 millions USD en 1435 et 5673 millions à la fin de Dhou El-Kaada 1436. Il est prévu qu'elles atteignent 6200 millions USD à la fin de 1436.

Les approbations de l'exercice actuel ont déjà dépassé celles de l'exercice passé. Ce résultat est remarquable, surtout sur le fond des conditions économiques mondiales et de leur impact sur la taille des échanges. Par ailleurs, la distribution géographique des transactions de la SIFC s'est améliorée. L'accent est désormais mis sur les régions du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne et d'Asie. Le tableau suivant montre les approbations selon les régions.

Tableau 1 : Approbations par régions (en millions USD)

| Région                 | 1434<br>Effectif | %   | 1435<br>Effectif | %   | 1436<br>11 mois |
|------------------------|------------------|-----|------------------|-----|-----------------|
| ASIE/CEI               | 3 405            | 67  | 2 464            | 48  | 3 110           |
| MENA                   | 1 409            | 28  | 2 259            | 44  | 2 058           |
| ASS*                   | 234              | 5   | 432              | 8   | 505             |
| Total des approbations | <b>5 048</b>     | 100 | <b>5 155</b>     | 100 | <b>5 673</b>    |

\*ASS : Afrique subsaharienne

La SIFC ne cesse de fournir des efforts pour réaliser l'objectif stratégique de réduction de la concentration de ses opérations, non seulement en termes de pays, mais également de secteurs. Grâce aux efforts déployés en vue de réduire la concentration de ses opérations sur certains pays et secteurs, la SIFC a arraché d'importants résultats, en attirant de nouveaux pays. En raison des demandes des pays membres, la SIFC a maintenu son financement assorti de garanties souveraines. Les prêts sous garanties souveraines représentent environ 70% de la totalité des approbations. La concentration des opérations de la SIFC dans les prêts assortis de garanties souveraines est sous-tendue par la demande des pays membres sur les importations d'énergie. Le secteur de l'énergie représente la majorité des approbations, environ 80% du portefeuille. Les efforts se poursuivent pour réduire la part de l'énergie dans le portefeuille.

Tableau 2 : Approbations par type de garanties (en millions USD)

| Type de garanties  | 1434  | Part (%) | 1435  | Part (%) | 1436<br>11 mois |
|--------------------|-------|----------|-------|----------|-----------------|
| <b>Souveraines</b> | 3 712 | 74       | 3 771 | 73       | 4 480           |
| <b>Bancaires</b>   | 124   | 2        | 399   | 8        | 610             |

|                            |              |            |              |            |              |
|----------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| <b>Non garantie</b>        | 235          | 5          | 230          | 4          | 125          |
| <b>FSC</b>                 | 977          | 19         | 720          | 14         | 435          |
| <b>Assurance du crédit</b> | 0            | 0          | 35           | 1          | 23           |
| <b>TOTAL</b>               | <b>5 048</b> | <b>100</b> | <b>5 155</b> | <b>100</b> | <b>5 673</b> |

Jusqu'à présent, la SIFC a effectué des transactions de financement structuré du commerce adossées à des actifs, aux termes desquelles elle détient la propriété des marchandises financées. Ces transactions offrent à la finance islamique une occasion exceptionnelle pour se distinguer du financement traditionnel du commerce. La SIFC est fière des produits structurés qu'elle met à la disposition des pays membres les moins avancés. Une nouvelle initiative de financement structuré du commerce adossé à des actifs sera lancée d'ici quelques années. Cette croissance est accompagnée de garanties adéquates visant à améliorer le profil risques des transactions.

La croissance rapide des approbations, une mesure entreprise par la SIFC dans ses affaires, est conforme à la stratégie de croissance. Il convient de noter encore que cette croissance s'est développée de manière régulière et durable. La SIFC s'est montrée résiliente face à plusieurs situations économiques difficiles. Elle est bien préparée à contribuer et promouvoir davantage les échanges intra OCI, en mettant à profit ses points forts et ceux du Groupe de la Banque islamique de développement (GBID). Au cours des trois dernières années, les activités de la SIFC visant à promouvoir les échanges intra OCI ont mis l'accent sur les trois domaines prioritaires suivants :



### **1. Offre de solutions pour maximiser l'impact**

Comparée à toute autre forme de financement dans les marchés émergents, le financement structuré du commerce a donné à la SIFC plus de latitude dans l'offre de solutions commerciales comme alternative au financement traditionnel porté au bilan.

La SIFC continue de renforcer ses capacités pour développer des solutions conformes à la Charia. Plusieurs plans de financement structuré du commerce ont été exécutés dans les pays membres. Mais pour pouvoir fournir des solutions adaptées au modèle d'entreprise des entités des pays membres, ce type de financement nécessite à la fois la collaboration des gestionnaires de garanties, des agents bancaires et des assureurs. A titre d'exemple, un arrangement a été trouvé avec un opérateur turc pour fournir des services de gestion des garanties. La SIFC a également créé sa première ligne de financement structuré du commerce avec une banque de la Communauté des Etats indépendants et conclu sa première opération du genre avec un client privé du Bangladesh.

En application de la stratégie de la SIFC qui prévoit la diversification du portefeuille du financement du commerce, des efforts soutenus ont été déployés pour prendre pied sur de nouveaux marchés et investir de nouveaux secteurs. A cet effet, la SIFC a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité face à la concurrence. Elle a fait un pas stratégique visant à passer du financement non garanti au financement structuré du commerce adossé à des marchandises. Cette réorientation stratégique était essentielle pour lui permettre de pénétrer de nouveaux marchés et secteurs pour lesquels les garanties traditionnelles ne sont pas applicables. Cette nouvelle mesure a également permis à la SIFC, outre l'octroi de financements, de proposer un large éventail de solutions commerciales adaptées aux besoins des clients.

## **2. Présence sur le terrain**

En 1435, la SIFC a étendu sa présence régionale. Elle a fait du progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie de présence régionale, par le transfert de certains membres de son personnel vers les bureaux régionaux et les bureaux-portails du GBID. En 1436, la SIFC a pu transférer des membres de son personnel vers les bureaux de Dakar, d'Istanbul, de Djakarta et Dacca. Cette nouvelle initiative a permis d'améliorer l'efficacité, de renforcer l'engagement de la SIFC et son travail de proximité à l'intention des pays membres. Les bureaux régionaux et les bureaux-portails du GBID sont établis pour créer plus de synergie entre les intérêts des membres affiliés au GBID. Grâce au modèle des bureaux-portails, les membres affiliés au GBID sont représentés dans des bureaux pays et pourront travailler davantage pour la réalisation de la mission du GBID. La présence locale permettra à la SIFC une meilleure pénétration des marchés locaux, ce qui se traduira par la croissance du volume de ses affaires, l'accélération de la réalisation des opérations approuvées et un meilleur suivi. En résumé, la SIFC vise la réalisation des deux objectifs stratégiques suivants :

- (i) la diversification, l'intégration et la croissance ; et
- (ii) l'excellence opérationnelle

Par ailleurs, la présence active de la SIFC sur le terrain permettra de soigner son image et sa marque et donnera un accès plus large à ses services. Elle pourra également prendre part aux événements locaux et réaliser ainsi sa vision de « fournisseur de solutions de commerce au service des pays membres de l'OCI ». La SIFC devra donc se concentrer sur

- une meilleure analyse des marchés,
- plus d'approbations et décaissements
- plus de revenus,
- un meilleur suivi des clients,
- la diversification,
- l'innovation et les solutions au commerce, et
- la promotion de son image.

### 3. Amélioration du financement des matières stratégiques, des pays pauvres les moins avancés et des petites et moyennes entreprises

Dans le cadre du mandat que l'OCI lui a conféré, en l'occurrence le financement des matières stratégiques, notamment dans les pays membres les moins avancés, la SIFC répond aux demandes des pays membres par des structures de financement adaptées, garantissant les équilibres nécessaires. Le tableau suivant montre ses approbations.

Tableau 3 : Approbations au titre du financement des matières stratégiques (en millions USD)

| Matière                     | 1435 | 1436 (11 mois) |
|-----------------------------|------|----------------|
| Céréales et oléagineux      | 155  | 255            |
| Autres                      | 350  | 625            |
| Machines et équipements     | 72   | 23             |
| Coton                       | 153  | 169            |
| Autres denrées alimentaires | 83   | 10             |
| Sucre                       | 60   | 120            |
| Métaux                      | 60   | 30             |
| Engrais                     | 68   | 75             |
| Matières plastiques         | 25   | 0              |
| Produits chimiques          | 10   | 0              |
| Produits pharmaceutiques    | 6    | 0              |
| Autres minéraux             | 0    | 50             |

L'article 2 de l'accord-cadre relatif au système de préférences commerciales entre les pays membres de l'OCI considère que le financement du commerce est un outil de promotion des échanges entre les pays de l'OCI. Le manque de financement au commerce semble poser toujours un problème pour les pays membres les moins avancés et les petites et moyennes entreprises. Dans ce cadre, des efforts sont déployés pour augmenter les opérations dans les pays membres les moins avancés. Ainsi, les financements en faveur des pays membre les moins avancés ont atteint 1865 millions USD en 1435 et 1734 millions USD durant les premiers onze mois de 1436.

Tableau 4 : Approbations au titre du financement du commerce en faveur des PPMA (en millions USD)

| Pays                | 1435  | 1436<br>11 mois |
|---------------------|-------|-----------------|
| <b>Bangladesh</b>   | 1 450 | 1 100           |
| <b>Bénin</b>        | 0     | 30              |
| <b>Burkina-Faso</b> | 147   | 153             |
| <b>Iles Comores</b> | 20    | 40              |
| <b>Djibouti</b>     | 30    | 120             |
| <b>Gambie</b>       | 62    | 45              |
| <b>Mali</b>         | 0     | 24              |
| <b>Mauritanie</b>   | 65    | 85              |
| <b>Mozambique</b>   | 0     | 5               |
| <b>Niger</b>        | 20    | 0               |
| <b>Palestine</b>    | 1     | 0               |
| <b>Sénégal</b>      | 30    | 60              |

|                     |       |       |
|---------------------|-------|-------|
| <b>Sierra Leone</b> | 0     | 10    |
| <b>Tadjikistan</b>  | 0     | 10    |
| <b>Togo</b>         | 40    | 22    |
| <b>TOTAL</b>        | 1 865 | 1 734 |

S'agissant des petites et moyennes entreprises (PME), la SIFC ne dispose pas de facilités directes pour leur financement. Les PME nécessitent plusieurs petits décaissements et leur solvabilité est difficile à évaluer. Pour pallier cette carence, la SIFC a mis deux lignes de financement *mourabaha* à deux étapes à la disposition des banques locales. Dans le cadre de ces lignes de financement, des fonds sont mis à la disposition des banques locales qui, à leur tour, les met à la portée des PME désireuses de financer des transactions commerciales spécifiques. En 1436H, la SIFC a maintenu l'accent mis sur ces mécanismes de financement des PME dont les approbations ont atteint 610 millions USD. Ce chiffre traduit une augmentation importante depuis les 399 millions USD de 1435.

## **B. PROGRAMME DE COOPERATION ET DE PROMOTION DU COMMERCE**

### **1. Aperçu**

Le Programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC) est destiné au développement et à la coopération dans le commerce. Il consiste à appuyer les efforts déployés par la SIFC pour le renforcement des échanges et de la coopération entre les pays membres. Le programme a adopté une approche devant lui permettre de lancer, en collaboration avec les pays membres et d'autres partenaires, des programmes régionaux/thématiques de promotion du commerce, et de mobiliser des ressources financières et techniques nécessaires à leur mise en œuvre. Ses domaines d'intervention opérationnels sont la promotion et la facilitation des échanges commerciaux, le renforcement des capacités, le développement de produits stratégiques, l'intégration en matière du commerce, et l'appui au financement du commerce.

Dans le cadre de cette nouvelle approche consistant à fournir des programmes d'assistance technique liée commerce, l'objectif premier du PCPC en 1435 était de renforcer son réseau de partenariats de sorte que les obstacles qui se posent aux pays membres de l'OCI dans le commerce soient aplanis d'une manière globale inclusive. Les sections suivantes présentent brièvement les initiatives de développement et de coopération lancées par la SIFC dans le cadre du PCPC.

### **2. Initiatives régionale de développement des échanges**

#### **2,1. Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes**

L'initiative d'aide au commerce pour les pays arabes a été lancée par la SIFC en coopération avec des organisations internationale, à savoir le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale du travail (OMT), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), dans le cadre de l'aide mondiale pour le commerce. Il s'agit d'un programme de partenariat entre 22 pays arabes, des organisations économiques régionales, des organisations spécialisées dans le commerce et des bailleurs de fonds internationaux. Le programme a été lancé le 6 novembre 2013. Ses activités ont commencé en mars 2014. L'objectif de l'initiative d'aide au commerce pour les pays arabes est de favoriser une croissance économique inclusive, ayant le potentiel de créer plus d'emplois et de



stimuler davantage la compétitivité dans la région arabe, en améliorant l'environnement des affaires à l'intérieur et entre les pays arabes et relevant les défis de l'offre des économies locales.

Parmi les projets ayant bénéficié des ressources de l'initiative depuis le lancement du programme :

- L'appui à la Ligue des Etats arabes dans la promotion de l'intégration du commerce régionale, par le renforcement des capacités du département de l'intégration économique (PNUD) ;
- L'amélioration de la performance des corridors d'échanges et de transport entre le Soudan et l'Egypte, l'Egypte et l'Arabie saoudite, l'Arabie saoudite et la Jordanie, par l'amélioration des procédures douanières et l'équipement des postes frontaliers (PNUD) ;
- L'amélioration de la concurrence dans la région, en éliminant les mesures non-tarifaires en Egypte, la Jordanie, le Maroc, la Palestine, la Tunisie et le Soudan, identifiant des actions concrètes tant au niveau national que régional pour l'élimination des restrictions non-tarifaires (Centre du commerce international) ;
- L'appui à l'adhésion du Soudan et des Comores à l'Organisation mondiale du commerce, par l'appui technique et le renforcement des capacités liés à la politique commerciale, aux cadres institutionnels et juridiques de réforme des échanges (CNUCED) ;
- Le perfectionnement des compétences des professionnels de certains secteurs de l'exportation en Egypte, par l'application de supports de formation visant à satisfaire les besoins de l'industrie et améliorer les qualifications des demandeurs d'emplois dans les domaines de la sécurité alimentaire, du bois et des meubles (OMT);
- Le renforcement des capacités des institutions spécialisées dans l'appui aux échanges en Algérie, Egypte, au Koweït, Liban, à Oman et en Arabie saoudite (Centre du commerce international) ;
- L'appui des petites et moyennes entreprises des pays du Conseil de coopération du Golfe pour pénétrer les marchés étrangers (Centre du commerce international) ;
- La réhabilitation et le recrutement de jeunes en Egypte, par la formation de nouveaux diplômés et leur préparation à d'emplois adéquats dans les industries destinées à l'exportation (Centre de formation en commerce extérieur de l'Egypte) ;
- Le renforcement des capacités du département du transport et du tourisme du secrétariat de la Ligue des Etats arabes, par des conseils techniques et l'appui institutionnel (SIFC et LEA).

La gestion des projets et des fonds et la coordination sont passées du PNUD à la SIFC, conformément à la décision de la 3<sup>ème</sup> réunion du conseil du projet qui a eu lieu à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, les 3 et 4 décembre 2014. Ladite réunion a également examiné et approuvé le programme d'action consolidé de l'initiative pour 2015 et 2016 qui comprend de nouvelles propositions de projets obtenues à partir du travail accompli durant la première phase. Dans le cadre de ces projets, certaines tâches seront mises en œuvre par des partenaires afin de développer des capacités institutionnelles des organismes spécialisés dans l'appui aux échanges. Aussi, des études de réforme du fonctionnement des portes d'entrée seront-elles préparées dans le but de promouvoir les échanges entre pays.

## **2.2. Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC**

En consultation avec le PNUD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et partant de l'expérience qu'il a accumulée dans l'Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes, le PCPC a aidé à finaliser le document du projet de l'Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC. L'Initiative comprend deux volets. Le premier vise l'amélioration de l'intégration économique régionale des pays de l'Asie centrale membres de l'OCI, en mettant en œuvre plusieurs mesures de facilitation des échanges, tant au niveau national que régional. Quant au second, il entend améliorer la compétitivité

des industries agroalimentaires dans les pays de la région PSEPAC et leur intégration possible dans la chaîne de valeur globale.

Les interventions proposées dans le cadre du 2<sup>ème</sup> volet de l'Initiative aborderont les contraintes liées à l'offre auxquelles les PME sont confrontées. Des services de conseil pour améliorer la qualité des produits et étendre les lignes de production et de conditionnement seront fournis aux PME dans le cadre des projets. En collaboration avec les départements compétents du GBID, la SIFC organisera une réunion consultative en décembre 2015 avec l'objectif d'exposer les documents des projets aux principales parties prenantes, pays membres, bailleurs de fonds potentiels et partenaires de mise en œuvre, et pouvoir les finaliser grâce aux commentaires qui en seront exprimés.

### **2,3. Atelier régional sur la réduction des coûts des échanges en faveur d'une croissance inclusive et viable**

En préparation du 5<sup>ème</sup> Examen global de l'Aide pour le commerce, la SIFC a organisé un séminaire régional à Amman, Jordanie, du 21 au 23 avril 2015, auquel les pays membres arabophones et les organisations régionales et internationales ont pris part. L'objectif est de souligner l'expérience et les besoins des pays membres de la BID dans la réduction des coûts des échanges et l'impact y afférent, et d'aboutir à un « rapport du rapporteur » à verser dans le rapport du GBID qui sera soumis à l'Examen. Les participants ont fait des exposés montrant comment surmonter les problèmes d'accès aux marchés, lever les mesures non-tarifaires, mettre en œuvre l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC, et utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les transactions commerciales. Ils ont également abordé les politiques et les programmes nationaux et régionaux de promotion des échanges.

De plus, une session a été tenue à l'occasion du 5<sup>ème</sup> Examen global de l'Aide pour le commerce par la SIFC au siège de l'OMC à Genève le 4 juillet 2015, pour présenter les conclusions et les recommandations du séminaire d'Amman. Conformément aux recommandations des deux événements, des actions liées au suivi ont été coordonnées par la SIFC au GBID. Celles-ci comprennent la préparation d'un programme d'assistance technique pour l'appui au commerce afin d'accompagner les pays membres dans la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC, la conception de nouvelles propositions de projets pour pouvoir tirer parti des facilités offertes par le programme intégré d'allègement de la pauvreté.

### **2,4. Programme de promotion des échanges régionaux : Programme transitoire de commerce arabo-africain**

Les pays membres arabes et africains riches en ressources naturelles et dont le volume des échanges commerciaux est important, offrent des opportunités considérables pour le commerce inter et intra-communautaire. Des secteurs tels que l'industrie agro-alimentaire, les soins de santé, l'industrie pharmaceutique, les intrants et les équipements agricoles, les appareils électriques, recèlent un grand potentiel de partenariat commercial et d'investissement entre les deux régions. Le volume des échanges entre les pays arabes et les pays africains membres de l'OCI est en deçà des possibilités des deux régions.

La SIFC, le Programme saoudien pour l'exportation, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), et les membres du Groupe de coordination ont convenu de travailler ensemble pour élaborer un programme régional de promotion du commerce, dont l'objectif est de stimuler les

échanges à l'intérieur des pays arabes et africains et entre eux. La finalité d'une telle initiative est de réunir les entreprises (exportatrices et importatrices) des pays membres de la Ligue des États arabes et des pays d'Afrique subsaharienne pour explorer les possibilités de collaboration.

Elle est conçue pour servir de plateforme efficace de vulgarisation des possibilités d'affaires et d'accroissement des échanges et des investissements entre les deux régions. La mise en œuvre a commencé en 2015. La SIFC fournit l'appui technique et financier aux organisateurs des foires internationales. L'objectif est d'intensifier les relations d'échange entre les régions. A cet égard, deux foires internationales qui seront organisées en novembre 2015 en Jordanie et Egypte sont incluses dans le programme.

### **3. Initiatives et efforts en direction de l'OCI**

Pour 1435, le PCPC a maintenu ses efforts en direction de l'OCI pour garantir une meilleure communication et coopération entre les différents organes de l'OCI chargés du commerce. Ci-après des exemples d'interventions :

#### **3.1. Programme de la feuille de route du renforcement du commerce intra-OCI**

Conformément à la résolution pertinente de la 29<sup>ème</sup> session ministérielle du COMCEC, la SIFC et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont organisé, les 2 et 4 février 2014 à Marrakech, Maroc, la 6<sup>ème</sup> réunion du Groupe consultatif pour le renforcement du commerce intra-OCI. Les principaux objectifs de la réunion étaient l'examen du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PCPC qui a été préparé conformément à la résolution de la dernière session du COMCEC. La réunion a également discuté des rôles des institutions de l'OCI dans la mise en œuvre du plan d'action décennal 2016-2015 de l'OCI et des prochaines étapes dans le renforcement de la coordination entre les institutions de l'OCI concernant la mise en œuvre dudit plan d'action.

La réunion a pris note des rapports soumis par les institutions de l'OCI au sujet de la mise en œuvre du programme. Selon le rapport du CIDC, 1012 activités ont été organisées dans le cadre du PCPC au cours des 7 années imparties à sa mise en œuvre. Celles-ci ont été menées par plusieurs institutions, comme la SIFC (295), le CIDC (226), le SESRIC (168), la SIACE (97), etc. Elles ont couvert le renforcement des capacités, la facilitation des échanges, le financement des échanges et l'assurance des crédits à l'exportation, la promotion des échanges et le développement de marchandises stratégiques.

Suite aux délibérations sur les rôles des institutions de l'OCI dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action décennal de l'OCI et le renforcement de la coordination entre les institutions de l'OCI pour une mise en œuvre effective, la réunion a exprimé les recommandations suivantes :

- Mettre en place un mécanisme de coordination pour une meilleure coopération entre les institutions de l'OCI.
- Proposer la création d'un forum des agences d'investissement et d'échanges de l'OCI afin d'encourager la participation des pays membres dans le secteur privé.
- Concevoir des indicateurs de performance communs pour le suivi de la mise en œuvre des activités du programme.
- Encourager l'investissement dans les initiatives du commerce parallèlement aux activités de promotion des échanges.
- Encourager le lancement d'une nouvelle génération de projets dans des secteurs régionaux intégrés, impliquant la participation des institutions spécialisées de l'OCI.
- Encourager les institutions de l'OCI à mieux utiliser les mécanismes de financement existants.

- Réexaminer les directives relatives à la coopération adoptées par la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe consultatif de l'OCI aux fins de la coopération entre les institutions de l'OCI.

Sur un plan plus large, le PCPC a activement pris part à la préparation du nouveau plan d'action décennal de l'OCI, grâce à des contributions techniques soumises au secrétariat général de l'organisation. De plus, la SIFC/PCPC a continué à collaborer étroitement avec les institutions de l'OCI, notamment avec le CIDC et le COMCEC. Elle a apporté son appui technique à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du COMCEC par un groupe de travail sur le commerce et la gestion du cycle du projet. Dans le même contexte, la SIFC fournit un appui financier au CIDC pour l'organisation de certaines activités, comme le forum et la foire du secteur privé de l'OCI qui sera tenu à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, en novembre 2015.

### **3,2. Forum de l'OCI pour le développement du commerce**

Autre programme phare du PCPC, le Forum de développement du commerce se veut une plateforme de partenariat public-privé, devant mettre en contact les décideurs et les hommes d'affaires. L'objectif est de réunir les décideurs et les hommes d'affaires qui discuteront des problèmes et politiques liés au commerce et tenteront de trouver des solutions aux défis communs, partageront les expériences et les meilleures pratiques dans le développement du commerce, et auront l'occasion de tisser des partenariats de commerce. Le Forum se veut également un espace de formation par l'organisation d'événements de renforcement des capacités. Pour convenir de la structure du partenariat, des rôles et des responsabilités liés à la 1<sup>ère</sup> édition du forum, des discussions préliminaires ont eu lieu en 2015 avec certains pays. La 1<sup>ère</sup> édition du forum est prévue pour 2016 aux Emirats arabes unis.

### ***4. Partenariat pour le renforcement des capacités en matière du commerce et de la connaissance***

Le PCPC accorde une importance particulière aux activités de renforcement des capacités dans le commerce, comme les formations, la création de centres de formation en commerce, ainsi que la création et la diffusion de connaissances sur des questions relevant du commerce. A l'heure actuelle, une réflexion est menée par le PCPC avec les partenaires au développement sur la possibilité de la mise en place dans un des pays membres africains, d'un centre régional du commerce qui donnera des formations en matière de commerce pour les PME et les institutions d'appui au commerce. A cette fin, la SIFC a tissé plusieurs partenariats avec des organisations internationales, comme le Bureau de promotion du commerce du Canada, pour la création de centres de formation dans les pays membres africains de la BID. Les modalités de partenariat avec certains partenaires nationaux sont en cours, avec l'évaluation pertinente, afin de définir la portée de la formation qui sera dispensée dans l'étape première du projet.

L'autre partenariat conclu par la SIFC/PCPC est avec la CEE-ONU. L'objectif est de traduire vers l'arabe le guide de mise en œuvre de la promotion du commerce. La SIFC a parrainé la traduction et sa publication sur Internet dans un site qui lui est dédié. Elle entend organiser plusieurs programmes de formation avec la CEE-ONU sur les mesures de promotion du commerce afin de permettre aux pays membres d'utiliser des supports et des méthodes mis en place par des organisations internationales.

Une autre initiative mondiale de partenariat à laquelle la SIFC a pris part en 2015 est l'initiative approfondie de la Banque mondiale et du GBID dont l'objectif est de relever les défis du développement des pays membres par des projets et programmes communs. Dans le cadre de l'initiative, la SIFC mène la promotion du commerce et du transport. Les deux parties ont convenu de travailler en étroite liaison

pour la modernisation des postes frontaliers et l'harmonisation de la réglementation douanières et des procédures y afférentes, afin d'améliorer la promotion du transport et du commerce et de réduire les retards de transit. Des études, ateliers et séminaires seront organisés par le GBID et la Banque mondiale dans l'espoir de développer des programmes plus détaillés de renforcement des capacités. L'objectif premier des efforts conjoints est de favoriser la coopération économique régionale, en relevant les défis liés à la promotion des échanges tant au niveau national que régional.

\*\*\*\*\*